

RECOMMANDATIONS POUR L'APPLICATION DE LA LAA ET DE L'OLAA

No. 02/1988: Consultation en moyens auxiliaires de la FSCMA

LAA 11; OLAA 19

La Fédération suisse de consultation en moyens auxiliaires conseille gratuitement les assurés dans le choix, l'utilisation et l'entretien des moyens auxiliaires. Dans les cas d'assurance, le conseiller établit un bref compte-rendu qu'il adresse à l'assurance. Par consultation réalisée, il est facturé un montant forfaitaire qui couvre les frais propres de cette institution d'utilité publique.